

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VALOSEINE

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
17 février 2026

PUBLIE LE : 18 FEV. 2026

Délibération n°260217-8 : Marché SID23U – exploitation du quai de transfert et transport des déchets ménagers et assimilés du site de GUERVILLE (VALENE) – autorisation de signature du marché

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept février à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal VALOSEINE, dûment convoqué par le Président le dix février, s'est réuni dans les locaux de la CU GPS&O Rue des Chevries à Aubergenville, sous la présidence de Monsieur **François DAZELLE**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 17 FÉVRIER 2026

PRESENTS

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE**

Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Rosa ANDRE, DELEGUEE TITULAIRE
Achille CHOAY, DELEGUE SUPPLEANT
Linda FORT, DELEGUEE SUPPLEANTE

CCPIF

**CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE**

Alain GAGNE, DELEGUE TITULAIRE
François DAZELLE, PRESIDENT
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE
Philippe BARRON, DELEGUE TITULAIRE
Stéphan CHAMPAGNE, DELEGUE TITULAIRE
Yann PERRON, DELEGUE TITULAIRE
Marc HONORE, DELEGUE SUPPLEANT

ABSENTS EXCUSES

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE**

Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE
Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE
Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT
Mary-Claude BOUTIN, DELEGUEE SUPPLEANTE

**CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE**

Djamel NEDJAR, DELEGUE TITULAIRE
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
Hervé CHARNALLET, DELEGUE TITULAIRE
Lionel WASTL, DELEGUE TITULAIRE
Cédric GUILLAUME, DELEGUE SUPPLEANT
Nelson DE JESUS PEDRO, DELEGUE SUPPLEANT
Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Sandrine DOS SANTOS, DELEGUEE SUPPLEANTE

Pouvoirs : Néant

Communauté non représentée : Néant

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général des services mutualisé d'Unilys
Madame Audrey MILLEVILLE, Directrice des services techniques mutualisée d'Unilys
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys
Madame Elsa BAUGER, Assistante du service secrétariat/assemblées d'Unilys

Communauté Urbaine	:	1
Communauté d'Agglomération	:	1
Communauté de communes	:	1
QUORUM	:	9
<u>Délégués présents</u>	:	11
<u>Pouvoirs</u>	:	/
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	11

OBJET : MARCHÉ SID25U EXPLOITATION DU QUAI DE TRANSFERT ET TRANSPORT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DU SITE DE GUERVILLE (VALENE) – AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ

RAPPORTEUR : Le Président

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU les Statuts du Syndicat ;

VU le marché actuel d'exploitation du quai de transfert et le transport des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise (CU GPS&O) conclu avec le groupement conjoint GENERIS SAS/MAUFFREY Paris Nord, mandataire solidaire GENERIS, pour un montant total de 9 595 629,34 euros HT soit 10 555 192,27 euros TTC et pour une durée courant à compter du 2 mars 2020 jusqu'au 31 décembre 2024 renouvelable tacitement un an, soit jusqu'au 31 décembre 2025 ;

VU la procédure SID25L d'appel d'offres ouvert engagée en août 2025 qui a été déclarée sans suite prise, pour motif d'intérêt général, les offres reçues s'étant révélées incompatibles avec les contraintes budgétaires du Syndicat ;

VU la délibération du Comité Syndical du 8 décembre 2025 autorisant la prolongation du marché actuel d'exploitation jusqu'au 31 mars 2026 ;

VU la nouvelle procédure SID25U engagée le 19 décembre 2025, passée en procédure formalisée avec négociation, avec une date limite de remise des offres fixée au 30 janvier 2026 ;

CONSIDERANT que le marché actuel d'exploitation susvisé, prolongé par voie d'avenant, arrivera à échéance au 31 mars 2026 ;

CONSIDERANT que le nouveau marché SID25U doit être notifié avant cette date afin de garantir une prise d'effet au 1^{er} avril 2026 sans interruption du service public ;

CONSIDERANT que l'analyse des offres est en cours et que la Commission d'Appel d'Offres se réunira début mars 2026 pour procéder à l'attribution du marché ;

CONSIDERANT que le montant estimatif du marché s'élève à 60 millions d'euros sur la durée totale du contrat ;

CONSIDERANT que le calendrier institutionnel est contraint en raison du renouvellement des instances issues des élections municipales de mars 2026 ;

CONSIDERANT que le Comité Syndical du 17 février 2026 constitue la dernière instance permettant d'autoriser la signature du marché afin qu'il puisse être notifié impérativement avant le 31 mars 2026 et prendre effet au 1^{er} avril 2026 sans interruption du service public ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

AUTORISE le Président à signer le marché public SID25U relatif à l'exploitation du quai de transfert et transport des déchets ménagers et assimilés du site de Guerville (VALENE) avec l'entreprise qui sera désignée attributaire par la Commission d'Appel d'Offres.

DIT que cette autorisation vaut pour un montant correspondant à l'offre retenue par la Commission d'Appel d'Offres, dans la limite des crédits inscrits au budget et sous réserve que le montant de l'offre ne dépasse pas de manière substantielle l'estimation initiale du marché.

AUTORISE le Président à signer tous les actes, documents et pièces nécessaires à l'exécution du marché.

Fait à Saint Germain en Laye, le 18 FEV. 2026

Transmis en préfecture et affiché le 18 FEV. 2026

Achille CHOAY
Secrétaire de séance

Pour Extrait Conforme


François DAZELLE
Président du Syndicat Intercommunal